



N°2024-07-95

Envoyé en préfecture le 04/11/2024

Reçu en préfecture le 04/11/2024

Publié le 22/10/2024

ID : 044-214400129-20241022-2024_07_95-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA BERNERIE-EN-RETZ

SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2024
CONVOCATION DU 11 OCTOBRE 2024

Nombre de conseillers :

- En exercice	23
- Présents	16
- Représentés	2
- Absents	5
- Votants	18

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un octobre, le Conseil Municipal de La Bernerie-en-Retz, dûment convoqué, s'est réuni en son lieu ordinaire de ses séances, salle du conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques PRIEUR, Maire de la commune.

Etaient présents :

Jacques PRIEUR, Laurence BRETON, Alain GUILLON, Sylvie IMBERT, Jean-Yves LAIGLE, Gilles LAURENT, Catherine LEROY, Patricia CARRARA, Marie-Françoise DION, Reynald EPIÉ, Pascale BARDOU, Muriel SALEMBIER, Isabelle MONNIER, Roland BATAILLE, Claude TILLY, Antoine CHIFFOLEAU.

Étaient représentés :

Eloïse BOUTIN donne pouvoir à Pascale BARDOU, Eric SCHMITLIN donne pouvoir à Jean-Yves LAIGLE.

Étaient absents : Dominique DUPAU, Arnaud BECHENNEC, Julie PIERRE, Alexandre LITAUD, Mylène FAJFER.

Secrétaire de séance (article L2121-15 du CGCT) : Pascale BARDOU est nommée secrétaire de séance.

OBJET : TARIFS DES LAMES COMMERCIALES

CONSIDERANT la délibération prise par le Conseil Municipal réuni en séance le 14 décembre 2023, adoptant la grille des tarifs communaux applicable à compter du 1^{er} janvier 2024, et fixant entre autres le coût du fléchage commercial au titre du forfait à l'année,

Le rapporteur expose que la commune a renouvelé l'ensemble des supports et des lames publicitaires dédiées aux commerçants et artisans, ce qui nécessite de fixer des tarifs communaux en conséquence.

Les tarifs proposés sont les suivants :

- Coût d'un nouveau fléchage commercial : 180 € TTC
- Recollage sur lame existante : 90 € TTC

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal,

Par vote à mains levées et par 18 voix pour

ARRÊTE les montants suivants :

- Coût d'un nouveau fléchage commercial : 180 € TTC
- Recollage sur lame existante : 90 € TTC

Pour copie conforme, la Bernerie-en-Retz,

Le 22 octobre 2024,

La secrétaire de séance,

Pascale BARDOU



Le maire,

Jacques PRIEUR



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Le Tribunal Administratif de Nantes peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site

www.telerecours.fr